LL

ARRÊTÉ N°2008/98

RELATIF À L'OCTROI D'AIDES SOCIALES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA À SES BÉNÉFICIAIRES

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale, Commandeur de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n°91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa n°2008/35 relative à la révision des conditions d'octroi des aides sociales du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

Vu la délibération n° 2007/37 du 17 décembre 2007 adoptant le budget primitif 2008 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER

Sont accordées aux personnes dont les noms suivent, les aides sociales suivantes :

Nom, prénom	Type d'aide	Période	Montant
CAWIDRONE Béatrice	Permis cond.	05/2008	30 000
LACAZE Sylvaine	Div.Hygiène	06/2008	2 500
TAINE Marguerite	Div.Hygiène	06/2008	
BERTHO Jeanne	Div.Hygiène	06/2008	2 500
FUIMAONO Salomé	Div.Hygiène	06/2008	
MARAMIN Souhéléne	Couches bb	06/2008	
MARAMIN Souhéléne	Div.Hygiène	06/2008	2 500
FIE NEE WACITE Léa	Div.Hygiène	06/2008	2 500
GOYET Raphael	Hôtel	06/2008	10 900
HAWACO Baptiste	Transport urbain	06/2008	7 250
MAELA Ginette	Transport urbain	06/2008	7 850
RABY Alain	Transport urbain	06/2008	4 220
TUI Losa	Transport urbain	06/2008	7 250
TUISEKA Vahina	Div.Hygiène	06/2008	2 500
TUISEKA Vahina	Transport urbain	06/2008	
WEMA Rosina	Transport urbain	06/2008	4 220
TONHOUERI Héléna	Permis cond.	06/2008	47 600
AKAPO Evelyne, Makoku	Transport urbain	06/2008	7 250
TAUATERUATU Rahere	Div.Hygiène	06/2008	2 500
ANGEXETINE Stella	Transport urbain	07/2008	7 250
DEBELS Marcel	Transport urbain	07/2008	
MANDI Félicité	Transport urbain	07/2008	3 620
WEMA Rosina	Transport urbain	07/2008	7 250
ADJOUHGNIOPE Julienne	Transport urbain	07/2008	2 250
HAEWENG Noël	Ramass.scolaire	07/2008	12 600
GOUE Elise	Lait bébé	07/2008	2 000
GOUE Elise	Couches bb	07/2008	3 000
GOUE Elise	Div.Hygiène	07/2008	2 500
	Sous-total :		202 080
	Total :		202 080

ARTICLE 2

La dépense représentant un montant global de DEUX CENT DEUX MILLE QUATRE-VINGT FRANCS CFP (202 080 F/CFP) est imputable au Budget du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa :

- Fonction 5 : Interventions sociales et de santé ;
- Sous fonction 523 : actions en faveur des personnes en difficulté ;
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera enregistré et notifié aux intéressés.

Nouméa, le

LE PRÉSIDENT